Bulletin municipal d'Izieu

Année 2023 édition janvier 2024

"L'été qui s'enfuit est un ami qui part"
Victor Hugo

Chères iziolantes, chers iziolants,

L'année 2023 a encore été marquée par de nombreux événements difficiles sur le plan international et national, avec les guerres et l'inflation notamment.
Les aléas climatiques ont aussi touché notre commune avec la sécheresse du mois d'août et les pluies diluviennes de cet automne.
Je prends part à la peine des trop nombreuses familles touchées par des décès en 2023. J'apporte mon soutien et celui de l'équipe municipale à vous et vos proches.
Malgré ce contexte morose, la commune d'Izieu a pu célébrer des événements réjouissants grâce à de nombreuses associations dynamiques. Notre beau village bugiste attire toujours autant de visiteurs, que ce soit au musée Mémorial ou sur les chemins de randonnées de Saint-Clair ou du Grand-Thur. C'est l'occasion de remercier Sandra Ghiselli pour son engagement sans retenue et ses idées innovantes pour embellir et entretenir le village.

En 2023, les travaux sur les bâtiments communaux, prévus dès 2021, ont pu être menés à terme, à la salle des fêtes et à la maison des associations.

Nous arrivons, non pas au terme de notre mandat, mais au moment où il nous faut prendre des décisions et établir une feuille de route pour aller jusqu'au terme de celui-ci. Récemment, nous avons délibéré et décidé de lancer des travaux pour 2024 et 2025.
Nous avons pris la décision d'engager l'enfouissement des lignes électriques et de télécommunications à Pluvis, dans la rue Charles Machet. Avant de lancer un tel chantier, il est nécessaire de remettre en état les réseaux d'eau et d'assainissement. Ces travaux lancés par la CCBS et la commune, débuteront mi-janvier.
Ces travaux conséquents et coûteux mais nécessaires, seront les derniers grands investissements engagés pour ce mandat.
Il nous restera tout de même le ravalement des façades de l'église. Cette dépense est engagée, mais largement subventionnée par la Région, le Département, la Fondation du Patrimoine, l'association Pierres et Patrimoine et les donateurs, grâce à un engagement sans relâche de la part de Josiane Plantier-Château, adjointe, et Anne Maillard, secrétaire, qui gèrent ces dossiers administratifs très complexes.
Les travaux de restauration de l'église Saint-Maurice permettront de sauvegarder ce monument patrimonial. Avec le conseil municipal, je remercie les généreux donateurs et donatrices, la fondation du Patrimoine ainsi que les bénévoles qui prennent part au projet de rénovation.

Je tiens à remercier particulièrement l'équipe municipale et les employées communales pour leur dévouement et leur investissement pour la commune d'Izieu. J'adresse aussi mes remerciements aux bénévoles des associations qui font vivre la commune et lui donnent des occasions de se retrouver lors d'événements conviviaux comme la fête du four à la Pentecôte, la soirée du 13 juillet ou le repas des aînés. Au temps des réseaux sociaux, il est encore plus important de pouvoir échanger avec nos voisins de rues ou de hameaux et de faire résonner le « vivre ensemble » de manière bienveillante, respectueuse et courtoise.

Enfin, à vous toutes et tous, habitantes et habitants d'Izieu, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de joie pour la nouvelle année 2024 pour vous et vos proches.

Denis Martin-Barbaz

VOTRE MAIRIE D'IZIEU

Permanences :

Lundi de 14h à 18h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Ou sur rendez-vous
Téléphone : **04 79 87 23 00**
Messagerie : mairie-izieu@orange .fr
Site internet de la commune : izieu.fr
Retrouvez-nous sur l'application Illiwap.com
Application gratuite n°1
de la communication territoriale

ADMINISTRATIONS

·CCBS (communauté de communes de Bugey-Sud à Belley : **04 79 81 41 05**
·Sous -Préfecture de Belley : **04 79 81 01 09**
·Hôpital de Belley : **04 79 42 59 59**
·Office de Tourisme : **04 79 81 29 06**

Dates à retenir en 2024

6 janvier : cérémonie des voeux
20 janvier : soirée jeux fondue
25 janvier : Goldmen à l'Intégrale
3 février : St-Vincent
9 mars : soirée Mont d'or
13 avril : : St Agathe
18, 19, 20 mai : fête du four
29 juin : concert

ETAT CIVIL

Décès :
M.Jacques Degas
M.Robert Renoud
Mme Joëlle Sonzogni
Mme Jacqueline Tardy
M.Camille Biettrix
Mme Gabrielle Tranchand

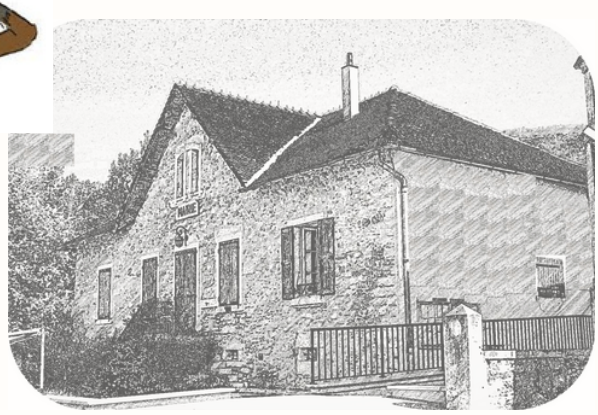

Travaux municipaux

Tout en assurant les travaux habituels d'entretien des routes, des chemins communaux, des réseaux, de la forêt communale, le conseil municipal s'efforce de réaliser des travaux de rénovation du patrimoine immobilier, tout en veillant au bon équilibre des finances de la commune.

Réalisations 2023 :

- **Maison des Associations, local de la chasse, ancienne caserne des pompiers**

Les travaux d'agrandissement et d'aménagement sont terminés. Les factures sont payées et acquittées, ce qui nous permet d'obtenir rapidement les subventions accordées. Ci-dessous un rappel des frais engagés :

Montant de la totalité des devis.....41 557,33 € HT

Subvention DETR (l'Etat)..... 8 000,00 €
Subvention du Conseil Départemental.....12 000,00 €
Assoc . S'aideurs – Chasse - Amicale Pompiers.....16 000,00 €
Commune..... **5 557,33 €**

La commune avait pris en charge **2 703,13 €** de frais partiels de TVA non récupérée.
Autres frais engagés par la commune : **4 356,00 €** (dont permis de construire)

Lors du conseil municipal du 13 novembre 2023 la commune a voté les travaux d'aménagement extérieurs du bâtiment pour un montant de 3 767,00 HT soit **4 520,40 € TTC**

- **Salle des fêtes.**

Les travaux de la façade sont terminés. Vous pouvez admirer la réalisation qui a permis de mettre à jour les pierres du XIXe siècle de l'ancienne mairie-école.

Montant du devis.....39 837,80 € HT

Subvention DETR.....7 967,00 €
Subvention du Conseil Départemental.....7 967,00 €
Subvention Région Auvergne Rhône Alpes.....15 934,00 €
Commune.....**7 969,80 €**

La forêt communale

La forêt d'Izieu couvre une superficie de 280 hectares pour une superficie totale de la Commune de 767 hectares. Elle s'étage entre les altitudes de 300m et 760m. Un plan d'aménagement de cette forêt a été signé avec l'Office National des Forêts (ONF). Il couvre la période 2018-2037.

Les résineux

A l'origine la forêt d'Izieu était dépourvue de résineux. Dans les années 1960, une excellente initiative a conduit à la plantation de sapins de Nordmann et accessoirement de pins dans les zones jugées propices. L'implantation puis la croissance des sapins de Nordmann ont été tout à fait satisfaisantes. Conformément au plan d'aménagement 2018-2037, l'ONF a prévu d'organiser des coupes d'éclaircies des parcelles peuplées en Nordmann, avec un retour tous les 10 ans.
En 2022, l'ONF a lancé un appel d'offre pour une éclaircie qui concerne environ le tiers de la plantation, pour un volume estimé au moment du martelage à 587m3. Lors de sa réunion du 27 juin 2022 le Conseil Municipal a pris note avec satisfaction que ce lot avait été adjugé pour 25 800 € alors que l'estimation ONF était de 16 700€. Cette somme, déduction faite des 10% prélevés par l'ONF, a été encaissée par la Commune. Pour le moment les travaux d'abattage n'ont pas commencé.
Pour le deuxième tiers, un nouvel appel d'offre sera lancé par l'ONF au printemps 2024 ; quant au dernier tiers il devrait être mis en vente en 2026.
Ainsi que le prescrit le plan d'aménagement en cours, il faudra ensuite attendre le début des années 2030 pour que démarre la deuxième campagne d'éclaircie.
Rappelons que les coupes d'éclaircie sont nécessaires autant pour valoriser les arbres arrivés à maturité que pour permettre la croissance des jeunes plants issus du réensemencement naturel.

Les feuillus

L'ancestrale pratique de l'affouage qui nous arrive du Moyen Age, permet, pour une somme modique, aux habitants de la Commune qui le désirent, de disposer de bois de chauffage sur pied et ce pour leur propre besoin. Ils sont reconnus sous le terme d'affouagistes. Il leur revient d'exécuter sur le lot qui leur est attribué les travaux d'abattage, de façonnage et de transport, tout cela dans le respect d'un règlement et avec signature d'un engagement. Chaque année, l'ONF désigne, en conformité avec le plan d'aménagement, la ou les parcelles forestières à attribuer aux affouagistes. Au sein du conseil municipal, il existe sous la direction du Maire une commission « coupes affouagères- travaux ONF ». Elle prend en charge les relations avec l'ONF et, plus particulièrement en ce qui concerne les affouages, elle organise l'inscription des affouagistes, matérialise sur le terrain les lots et les répartit par tirage au sort.
Accessoirement lorsque le Conseil Municipal le juge opportun et en accord avec l'ONF, des parcelles boisées au relief accidenté et souvent d'accès difficile peuvent être vendues à des professionnels dont les compétences et les équipements sont adaptés à de tels travaux. Une telle vente a eu lieu en 2022.

Un mot enfin sur la notion de **« Garants ».**

Au cours de l'évolution des règlements propres aux affouages, il a été jugé bon de désigner des garants qui avaient pour but d'affirmer la solidarité censée unir tous les habitants ayant droit à l'affouage : trois bénéficiaires de l'affouage solvables étaient responsables civilement des dommages que les autres affouagistes pourraient causer à la propriété forestière communale lors de l'exploitation de leurs lots.
Actuellement le Code Forestier en vigueur au 01 janvier 2020 précise dans le 5ème paragraphe de son article L 243-1: « Lorsque le Conseil Municipal décide de partager des bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 241-16 ».
A Izieu, l'usage fait que les garants soient choisis parmi les membres de la commission.

ASSOCIATION PIERRES ET PATRIMOINE

Année difficile pour l'association avec ses deuils et en particulier le départ de la vice présidente Jacqueline Tardy. En début d'année Jacques Degas adhérent de l'association et Camille Biettrix au mois de septembre client assidu de nos ventes annuelles (chocolats, fromages, plats à emporter) nous ont quittés également.

Aujourd'hui le bureau de l'association est réduit à quatre personnes. Trois ou quatre réunions sont organisées par an à 18h30. Durée de ces assemblées : 1h30 environ et trois manifestations se déroulent sur les mois d'octobre, de février et mars.

Alors n'hésitez pas, rejoignez ce groupe de bénévoles qui travaille dans la bonne humeur, avec beaucoup de générosité : résultat le chantier de restauration de l'église Saint-Maurice avance à pas de géants.

Phase 3 : la maçonnerie des murs extérieurs

Montant du devis.....61 710,10 € HT

Subventions :
DETR (l'Etat) accordée.....11 192,00 €
Région Auvergne RhôneAlpes accordée.....13 500,00 €
Département subvention demandée .....13 500,00 €
Commune versement obligatoire
en raison des subventions demandées .....**9 173,00 €**

Montant de la collecte des dons auprès de la Fondation du Patrimoine
déjà récoltée à ce jour.....9 000,00 €

soit un total de.....56 365,00 €

solde à verser par l'association Pierres et Patrmoine : 5 345,10 €

Les travaux sont prévus au cours de l'année 2024.

Ces travaux se poursuivront avec la phase 4 : réfection de la nef et des vitraux restants. Enveloppe prévue d'après les premiers devis 80 000 €.
Vos dons seront les bienvenus. Vous pouvez consulter le site « Restauration le l'église Saint-Maurice d'Izieu », vous obtiendrez tous les renseignements sur les modes de versements de vos dons, sur les réductions d'impôt, sur les chiffre de la collecte.

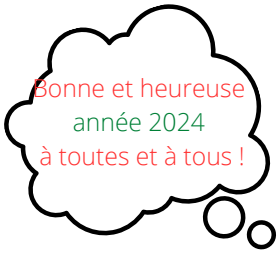

Jacqueline,
notre vice présidente

Les cloches

Chaque jour, à 7 heures, à midi, à 19 heures le soir, les cloches sonnent l'Angélus, prière quotidienne chrétienne de l' Eglise catholique.

Cette annonce des cloches rythment la vie au travail des champs. Elles carillonnent aussi avant ou après une cérémonie religieuse, de façon différente s'il s'agit d'un décès (le glas), d'un mariage ou d'un baptème. Pour les fêtes de Pâques elles restent muettes : c'est un signe de deuil pour évoquer la Mort du Christ.

Les cloches portent un nom. Ce nom rend hommage aux personnalités ayant marqué la vie du diocèse ou de l'église.

Dans notre commune les deux cloches de l'église Saint-Maurice ont été baptisées.

Cloche n° 1

« Je m'appelle **Françoise Jeanne Anaïs** – Mon parrain Jean Anthelme Vollet-Masson, maire et exécuteur testamentaire du donateur – Ma marraine Annaïs Vollet-Masson née Joly.
Curé l'abbé Victor Pitrat
J'ai été léguée par Frank Marie Désiré Martin Jacquemet.
Je porte l'inscription suivante en lettres capitales :
LAUDO DEUM VERUM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERIM DEFUNCTOS PLORO. PESTEM FIGO. FESTA DECORO.
(Je loue Dieu, j'appelle le vrai peuple, je rassemble le clergé et je pleure les morts. Je fuis la peste. Une belle fête).
Christ en croix gravé »

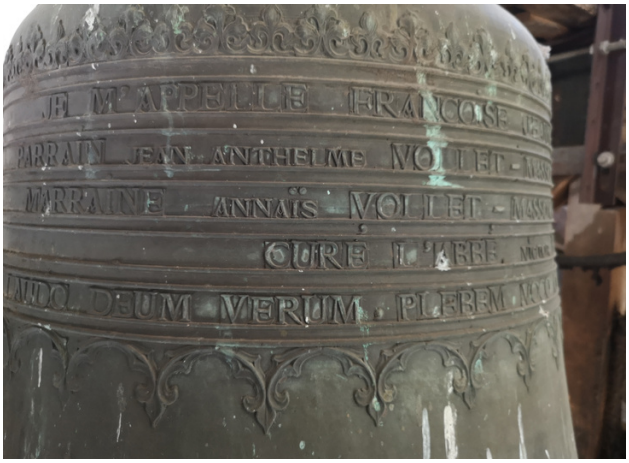

Cloche n°2

« Je m'appelle **Joséphine Cécile** – Mon parrain Joseph Vollet- Bert, maire – Ma marraine Cécile Vollet-Masson.
J'ai été baptisée le 18 septembre 1892.
Je porte l'inscription suivante :
LAUDATE DEUMIN TYPANO CP.S.150
(Louez Dieu avec le tambour CP.S.150)»

Une tradition bien conservée
L'alambic

Comme chaque année, notre village à la chance d'accueillir un bouilleur de cru. Son alambic à quatre cuves distille depuis 1947.

Rappel de la législation :

Différence entre bouilleur de cru professionnel et privilège de bouilleur de cru :
Le bouilleur de cru professionnel possède un alambic (déclaré aux douanes bien entendu) et distille les fruits des gens. C'est sa profession. Les gens paient des taxes et paient aussi son savoir faire. L'alambic se déplace de village en village.

Le privilège de bouilleur de cru : c'est un privilège que certaines personnes possèdent. Ils ne paient pas les 1000 premiers degrés d'alcool produit annuellement (ceux qui n'ont pas le privilège paient ces 1000 premiers degrés à moitié prix). Il n'est pas nécessaire d'avoir le privilège pour pouvoir distiller en France. Ce droit n'est plus transmissible de père en fils.

L'origine de ce droit remonte à Napoléon et les derniers à le posséder sont souvent retraités et du milieu agricole. La suppression du privilège n'entraîne pas la fin de la distillation car chaque propriétaire pourra utiliser ses fruits en payant des taxes. Il s'agit des paysans récoltants de fruits (prunes, raisins, pommes, poires...) qui avaient sous l'Ancien Régime le droit de distiller leur récolte exclusivement pour leur consommation familiale. Aboli sous la Révolution, ce droit avait été rétabli par Napoléon 1er.

« Clause du grand père » : les personnes physiques qui pouvaient prétendre à cette allocation pendant la campagne 1959-1960 sont maintenues à titre personnel, sans pouvoir le transmettre à d'autres personnes que leur conjoint survivant.

En France les propriétaires de parcelles classées en verger et vignes sur le cadastre peuvent distiller le produit de leurs parcelles. La distillation doit se faire légalement dans un atelier public ou bien auprès d'un bouilleur de cru professionnel. Il y a possibilité également d'avoir une procuration pour distiller : votre voisin (ou votre oncle, collègue de travail) possède un verger, vous récoltez les fruits et les faites fermenter (chez lui, chez vous). Il fait la déclaration aux douanes pour distiller et vous donne procuration pour accomplir la distillation (partie à remplir sur le doc), il paie ensuite les taxes.

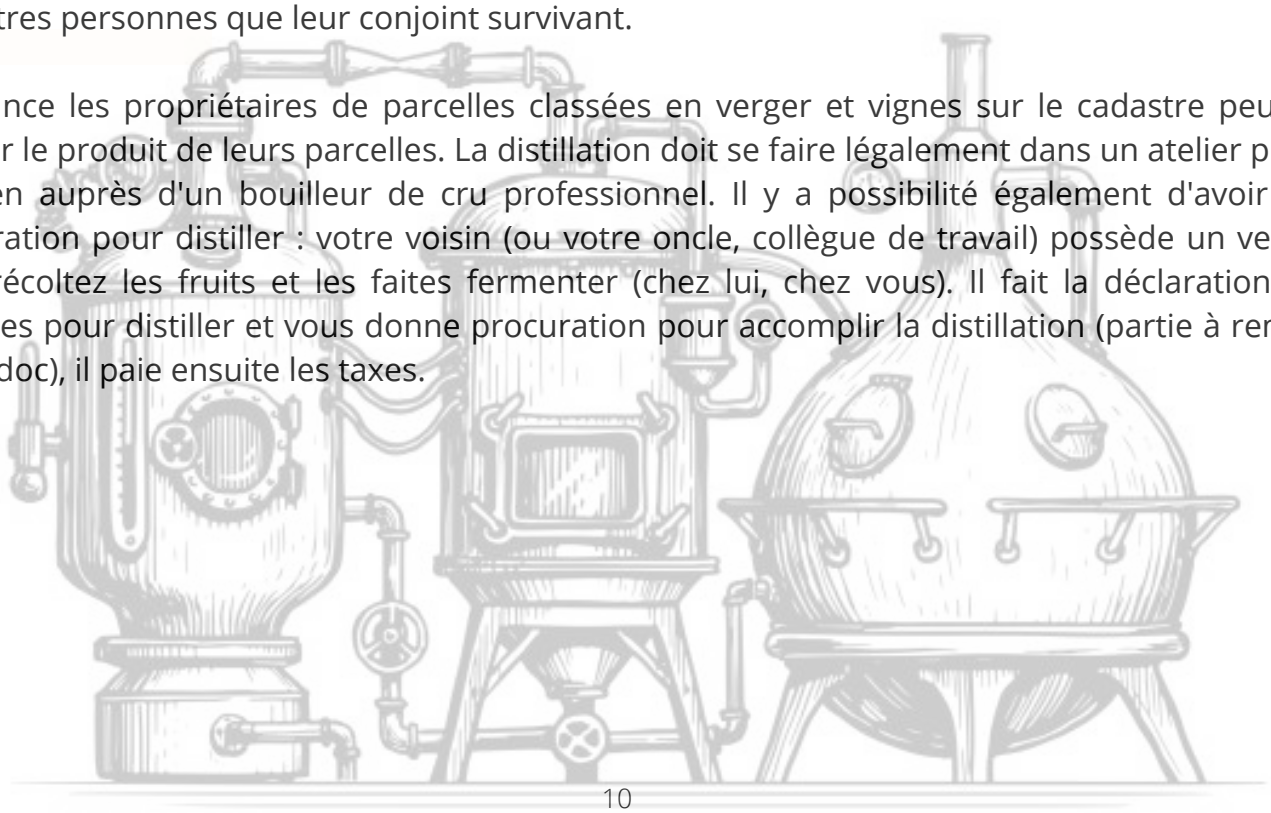

Il faut être propriétaire d'un verger ou d'une vigne pour distiller. La nature du terrain doit être mentionnée sur le cadastre. Il y a possibilité de changer la nature du terrain en prenant contact avec le cadastre. Un formulaire est à remplir. Il ne vous reste qu'à planter des arbres fruitiers dessus. Vous aurez ensuite le plaisir de distiller et consommer votre eau de vie (avec modération).

Déclaration de distillation

Il faut obligatoirement effectuer une déclaration de distillation avant de distiller. Un document est à demander auprès des douanes ou à la mairie de votre lieu de résidence.

Contrôle des douanes

Si vous êtes propriétaire,vérifier que la parcelle en question est bien inscrite au cadastre en verger, vignes.
Vérifier sur le terrain que les fruits déclarés proviennent bien d'un arbre de la parcelle (si l'on distille des pruneaux, alors que le verger ne possède pas de pruniers...). Si des arbres doivent être abattus, le faire après la distillation de leurs fruits.
Le jour de la distillation : les douanes vérifient la quantité et la nature des fruits, la quantité d'eau de vie et le degré alcoolique obtenu. Ils vérifient également la bonne tenue de la feuille de déclaration (les heures de remplissage de l'alambic sont à compléter avec la quantité d'alcool produite).
Cela à un coût, mais on agit dans la légalité. On fait vivre et l'on maintient un patrimoine rural qui tend à disparaître.
La distillation permet indirectement le maintien et la conservation des vergers. De nombreuses variétés de pommes, de poires, de cerises, de prunes... sont des fruits propre à notre région.

Préservons cette tradition.

La consommation d'alcool doit se faire avec modération, Attention à notre santé et à celle des autres.

L'ambroisie

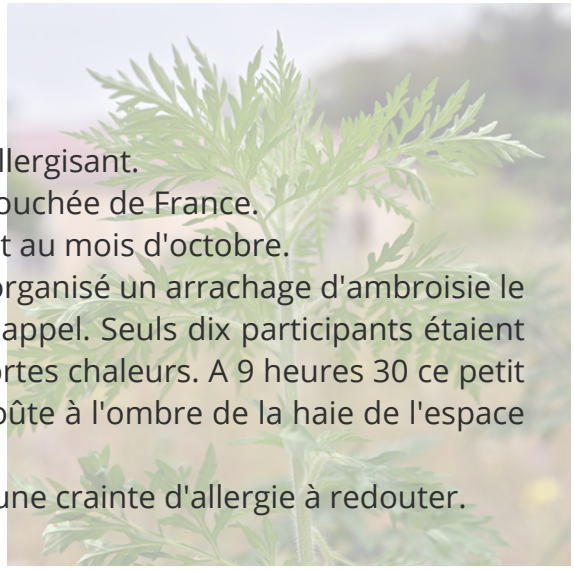

Un rendez-vous manqué…

L'ambroisie est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant.
La région Auvergne Rhône-Alpes est l'une des régions les plus touchée de France.
Les pollens d'ambroisie se propagent avec le vent de début août au mois d'octobre.
C'est pourquoi Monsieur le Maire et son conseil municipal ont organisé un arrachage d'ambroisie le 8 juillet 2023. Mais la population d'Izieu n'a pas répondu à cet appel. Seuls dix participants étaient au rendez-vous à 7 heures le matin pour éviter les heures de fortes chaleurs. A 9 heures 30 ce petit groupe a partagé dans la bonne humeur, un agréable casse-croûte à l'ombre de la haie de l'espace pique-nique sur l'esplanade JL Martin-Barbaz.
A refaire, avant la floraison de cette plante en juillet, il n'y a aucune crainte d'allergie à redouter.
Faites un effort pour le bien de tous en 2024 !

Le saviez-vous ?
Les feuilles broyées de l'ambroisie soulagent les piqûres d'insectes, en cataplasme elles apaisent l'irritation oculaire, les plaies infectées et les maladies de peau.

Référents de la commune :
Michel Vanbervliet – e-mail : michel.vanber@orange.fr
Pierre Lutrin – e-mail : pierrelutrin01@gmail.com

Frelons asiatiques

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

Frelon Asiatique :

Tête noire et visage orangé
Thorax noir
Extrémité des pattes jaunes
Abdomen noir avec une large bande orangée

Frelon Européen :

Tête rousse et visage jaune
Thorax noir et roux
Pattes rousses
Abdomen jaune avec des dessins noirs

"Le frelon asiatique est classé comme une espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes."

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr

Référent de la commune : Jean Renaud DICKE : Tel : 06 88 82 20 69
(L'action sanitaire ensemble GDS auvergne Rhône Alpes)

Frelon Asiatique

Frelon Européen

CHECK LIST DES BONS GESTES

HABITAT COLLECTIF

Pour limiter les nuisances
du moustique tigre

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols, décorations et mobiliers de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres

JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers

JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers

JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

- **Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile. Le sable humidifié abreuvera la plante et il n'y aura pas d'eau susceptible de permettre aux œufs de moustique d'éclore.**
- **Deux ou trois jours après une pluie, inspectez les extérieurs afin d'identifier les lieux où l'eau s'est accumulée et videz-les ou asséchez-les, car la présence d'eau peut permettre le développement des moustiques.**
- **Terrasses sur plots et toitures plates : veiller à l'évacuation complète de l'eau.**
- **Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.**

PARLEZ-EN AVEC
VOS VOISINS

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

www.agirmoustique.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
E.I.D démoustication Rhône-Alpes

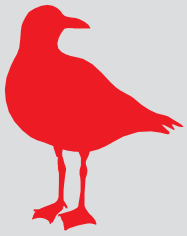

INFLUENZA AVIAIRE

DÉCOUVERTE DE CAS SUR DES OISEAUX SAUVAGES :
renforcement des mesures de prévention
pour protéger les élevages avicoles

PARTICULIERS DÉTENTEURS DE VOLAILLES

> Mettez vos volailles à l'abri ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;

> Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez :

- votre vétérinaire

ou la Direction Départementale de la Protection des Populations de l'Ain : 04 74 42 09 00

ou la Préfecture (en dehors des horaires de bureau):04 74 32 30 15.

PROMENEURS

> Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;

> Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

> Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;

> Téléphonez

> Les lundi, mercredi, jeudi à la Fédération départementale des Chasseurs de l'Ain 04 74 22 25 02

> Les mardi, vendredi, week-end et jours fériés, à l'office Français de la Biodiversité-Service départemental de l'Ain : 04 74 98 39 80.

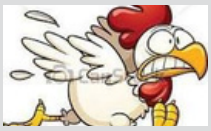

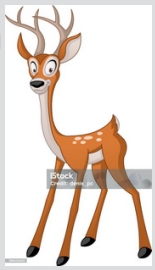

Pêle-mêle

Locations sur la commune

L'ouverture d'un meublé de tourisme ou d'une chambre d'hôtes doit être obligatoirement déclarée en mairie. La commune adhère à l'outil Déclaloc Cerfa mis à disposition par la Communauté de Communes Bugey Sud, géré par l'Office de Tourisme de Belley.

Vous devez remplir en ligne les CERFA suivants :

- Pour les meublés de tourisme le **CERFA N° 14 004*04**
- Pour les chambres d'hôtes le **CERFA N° 13 566*03**

A réception des formulaires complétés, un compte sera créé sur la plateforme :
https://bugeysud.taxesejour.fr/
Il vous permettra de faire vos déclarations de taxes de séjour chaque mois, pour un reversement tous les trimestres lorsque vous accueillez des clients en direct ;

En revanche, lorsque vous passez par des opérateurs numériques tels que **Airbnb ou Booking**, il vous suffit d'enregistrer 0 nuitée pour ne pas recevoir de relance automatique de déclaration.

Référente auprès le l'O.T/ : Gisèle BILLON - mail : g.billon@bugeysud-tourisme.fr
Tél. 06 32 86 26 40 – 04 79 81 29 06

Référente auprès de la commune : Josiane Plantier-Château - mail : jplantier14@gmail.com
Tél. 06 71 46 59 78

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie.

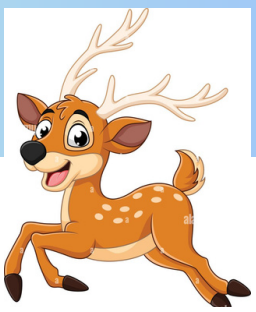

Attention danger !

Les piles au lithium comportent des risques de surchauffe, d'incendie.
Elles se trouvent dans les téléphones et ordinateurs portables, tablettes, prothèses auditives, pacemakers, panneaux solaires, vélos et voitures électriques...
Portez vos piles usagées à la déchetterie
Ne jetez jamais vos piles au lithium dans les conteneurs TRIMAX

Le repas de nos aînés le 16 décembre 2023 à l'auberge du Grand Thur

Le dimanche 16 décembre 2023, à l'auberge du Grand Thur, se sont réunis 35 convives pour passer une agréable journée, à l'approche de Noël.
Après un mot de bienvenue de Monsieur le Maire, chacun a apprécié l'excellent repas choisi par les membres bénévoles du CCAS. Des repas ont également été livrés à domicile.

Actualités de la Maison d'Izieu

2024 est une année particulière où seront commémorés le 80ème anniversaire de la rafle et les 30 ans du musée-mémorial. Dans les pas de Sabine Zlatin qui encouragea les enfants à s'exprimer par des dessins, des lettres et des spectacles, la Maison d'Izieu met les arts au cœur de son hommage avec une programmation spéciale : nouvelle exposition temporaire « C'étaient des enfants ! », concerts, spectacles, rencontres avec des auteurs et illustrateurs.

Par ailleurs, du 4 au 7 avril 2024, pour les Journées de la Mémoire, elle met en place un dispositif spécifique avec un accès gratuit au site et aux événements ainsi que des navettes depuis les grandes villes d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans l'idée de créer un grand rassemblement, comme lors de la première commémoration de 1946.

Retrouvez ci-dessous le programme et pour rester informés, inscrivez-vous sur notre site Internet.

JANVIER - Vendredi 26/01

Commémoration et Inauguration du Mur contre l'oubli
Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité

FÉVRIER - Dimanche 18/02

Théâtre : Primo Levi et Ferdinando Camon, conversations par la compagnie Passeurs de Mémoire

AVRIL - LES JOURNÉES DE LA MÉMOIRE

Jeudi 04/04 - Arts visuels et audiovisuels

Inauguration de l'exposition temporaire *C'étaient des enfants !*
Annonce des lauréats du Prix Maison d'Izieu

Vendredi 05/04 - Littérature

Atelier écriture pour les classes présentes en journée
Rencontre littéraire et séances de dédicaces en soirée

Samedi 06/04 - Musique

Concert *Mémoire en musique* par les 22 musiciens de l'Orchestre des Pays de Savoie dirigés par Pieter-Jelle de Boer

Dimanche 07/04 - Arts de la scène et musique

Grande Commémoration

Représentation Wim Laboratories Iuvenis II avec 102 jeunes européens et la Compagnie Procédé Zèbre

Spectacle performance, *Les Enfants d'Izieu,* mêlant musique jazz de Lionel Belmondo, illustrations en live de Gilles Rapaport et textes de Rolande Causse dits par Anna Mouglalis.
Avant-première, en petite formation

Dimanche 28/04

Commémoration, Journée nationale en souvenir des victimes et des héros de la déportation

MAI - Samedi 18/05

Spectacle performance, *Les Enfants d'Izieu,* mêlant musique jazz de Lionel Belmondo, illustrations en live de Gilles Rapaport et textes de Rolande Causse dits par Anna Mouglalis

JUIN - Samedi 09/06

Quatre Saisons à la Colonie, par le Concert de l'Hostel Dieu dirigé par Franck-Emmanuel Comte, avec la participation de Dominique Lurcel et Juliette Savioz à la Cathédrale de Belley

JUILLET - Dimanche 21/07

Commémoration Journée nationale en mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France

www.memorializieu.eu

ATELIERS NUMÉRIQUES IZIEU

Apprendre les bases de l'informatique et du numérique pour devenir autonome

Ateliers collectifs et accompagnement individuel

MAIRIE

Tous les jeudis de 14h à 15h30

Du 07 mars au 11 avril 2024

Bientôt une 4ème session d'ateliers numériques à Izieu dans une ambiance conviviale et studieuse.
Les progrès sont déjà perceptibles pour ce groupe de même niveau. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Renseignements :
Aurore Pugin-Bron
conseillers-numeriques@ccbugeysud.com
06 26 43 34 67

GRATUIT ET OUVERT A TOUS !

Le conseiller numérique vous aide à :
- Prendre en main un équipement informatique
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles
- Créer et gérer ses contenus
- Connaître l'environnement numérique

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RELANCE

BUGEYSUD
Communauté de communes

Agenda téléphonique : numéros utiles

SAMU : 15
Pompiers : **18**
Gendarmerie : 17
SOS Médecins (24h/24) : 3624
Allo enfance en danger : 119
Allo violences conjugales : 3919

GENDARMERIES

Gendarmerie de Belley
Tous les jours :
04 79 81 69 00

Gendarmerie de Lhuis
Lundi après-midi,
jeudi après-midi,
Samedi après-midi :
04 74 39 80 01

ASSISTANTE SOCIALE

Point Accueil
Solidarité Belley
04 79 81 34 27

PHARMACIE DE GARDE

04 74 88 76 76

DECHETTERIE

Les Avenières
de 9 à 12 h et de 14 à 17 h
le mardi et jeudi de 8 à 12 h

04 74 33 78 83

MEDECINS

·**Docteur Rumley Sally** à Saint-Benoit :
06 59 74 32 82

·**Maison de santé du Guiers :**
04 76 35 81 10

·**Cabine de téléconsultation**
Belley
Site internet :
www.imedians.com
CodeBEL 149
01 70 81 49 46

ASSISTANTE MATERNELLE

Izieu Pluvis
Mme Coindet Yollande
5 rue Charles Machet
04 79 42 21 48
06 21 99 24 27

GARDERIES

Brégnier Cordon
Les petits lutins
04 7987 26 07

Belley
Home service plus
04 79 42 29 70

CABINETS D'INFIRMERIE

Brégnier – Cordon :
·*Mme Catrain* 04 79 81 17 58
·Mmes Charvolin – Cottet
04 79 81 17 58
·Mme Loynet 06 49 02 50 29
·Mme Pénard 04 79 81 17 58

Murs :
·Mme Merveilleau 06 12 34 25 63

Saint-Benoit :
Mme Jacob 04 27 50 95 7

ARTISANS

Auberge du Grand Thur
04 79 87 25 69
Caveau D. Martin-Barbaz
06 81 54 38 95
La Brasserie du Gland
07 70 27 38 73 / 06 25 85 75 13

CHAMBRE D'HÔTES ET GITES

·**Kotas Finland'Ain**
M.Mme Pluvy 06 17 52 00 77
·**Les Cyprès**
Mme Parmentier 06 10 03 30 55

COMMERCE AMBULANT

·**Brens Frais**
Fromagerie, charcuterie
06 83 97 44 51
09 77 90 30